

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Vidéos obscènes : le Conseil de discipline du LDD plutôt clément

S.A.M.
Libreville/Gabon

ALORS qu'une partie de l'opinion, avec à sa tête la Coordination des associations des parents d'élèves du Gabon (Capeg), avait exigé une exclusion de trois ans pour les quatre jeunes filles qui s'étaient illustrées dans une vidéo à moitié vêtues et exécutant une danse jugée obscène, en fin janvier passé, le Conseil de discipline du lycée Djoue-Dabany (LDD) a préféré opter, lundi dernier, pour une sanction plus légère. Les élèves incriminées écotent ainsi d'une exclusion temporaire de 21 jours (elles ont déjà passé un peu plus de quinze jours à la maison et réintégreront leurs classes respectives

le 15 février à 7 h 30) et seront astreintes à des travaux d'intérêt général dans l'établissement. Si la décision des responsables de LDD n'est pas celle imaginée par l'opinion, elle va cependant maintenir ces quatre élèves de 2nde et 1^{re} sous pression. En effet, elles devront rédiger une charte de bonne conduite des élèves du lycée Djoue-Dabany, avec l'appui des chefs de départements de français et éducation civique qui sera présentée et lue, lors du rassemblement général, au drapeau, le 15 février à 7 h 30; prendre part à toutes les activités de sensibilisation menées par les services spécialisés, sur les problématiques de la propagation de la pandémie de Covid-19, des dangers des réseaux sociaux; se soumettre



Des élèves du lycée Djoue Dabany lors d'une campagne de sensibilisation.

une fois par semaine, dès leur retour, à une évaluation de leur comportement et de leur travail auprès des services spécialisés, et ce, jusqu'en fin d'année scolaire.



ELECTIONS SENATORIALES 2021

RÉSULTATS DU 2^e TOUR



En application des dispositions de l'article 113 de la loi n°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée, le Centre Gabonais des Elections (CGE), réuni en Assemblée plénière ce lundi 8 février 2021, a centralisé et a validé les résultats pour le second tour de l'élection des sénateurs au Sénat 2021, tenue le 6 février 2021, sous réserve du contentieux devant la Cour Constitutionnelle, conformément à l'article 114 de la loi susvisée. Ainsi, ont obtenu :

PROVINCE DE LA NGOUNIE					PROVINCE DU WOLEU-NTEM				
DEPARTEMENT DE LA LOUETSI-BIBAKA ET COMMUNE DE MALINGA SIÈGE UNIQUE					DEPARTEMENT DU NTEM ET COMMUNE DE BITAM SIÈGE UNIQUE				
Inscrits	Votants	Bull blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Taux de particip.	Inscrits	Votants	Bull blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Taux de particip.
34	34	0	34	100,00%	64	48	0	48	75,00%
Ont obtenu (par ordre du nombre de voix décroissant) :					Ont obtenu (par ordre du nombre de voix décroissant) :				
Parti	Titulaire	Suppléant	Voix	Pourcent.	Parti	Titulaire	Suppléant	Voix	Pourcent.
L.D.	NGOSSANGA Pierre	NDJANAMBEDA Jean Philippe	18	52,94%	D.N.	EDOU MINTSA Christian	ANGUE ZOGHOBE Albertine	0	0%
P.D.G.	BANACKA NGONDA	MIONGO Casimir	16	47,06%	P.D.G.	ONDO METHOGO Emmanuel	ONIANE Jean Jérôme Claire	48	100,00%
Est élu(e) :					Est élu :				
Parti	Titulaire	Suppléant			Parti	Titulaire	Suppléant		
L.D.	NGOSSANGA Pierre	NDJANAMBEDA Jean Philippe			P.D.G.	ONDO METHOGO Emmanuel	ONIANE Jean Jérôme Claire		

FIN